

# Kit d'affiliation Allianz Composio Entreprise Contrat Socle Santé Contrat Renfort Santé

Votre interlocuteur commercial

LE BRETON Frederique N° Orias : 16002300

### Votre Centre de Service Clients

Allianz Santé Prévoyance Collectives TSA 41008 67018 Strasbourg

Tél: 0 980 981 982 Fax: 01 30 68 77 56 Courriel: collspr@allianz.fr

### Ce document comporte 5 parties :

- 1. le tableau des garanties qui vous permet de prendre connaissance des différents niveaux de couverture
- 2. le mode d'emploi pour vous accompagner dans vos choix,
- 3. la Demande Individuelle d'Affiliation pour vous affilier au contrat obligatoire Socle Santé.
- 4. la Demande d'Adhésion au contrat facultatif Renforts Santé souscrit par l'ADPS auprès d'Allianz.
- 5. des exemples de remboursement pour vous permettre de mieux apprécier le niveau des garanties

AAR - Assuré seul - janvier 2018





# 1. Vos garanties Allianz Composio Entreprise

Les prestations exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) ou en pourcentage des frais réels (FR) ou en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) ou selon le ticket modérateur (TM) ou en euros, s'ajoutent aux remboursements de la Sécurité sociale (RSS) sauf lorsque le contraire est précisé.

Les prestations s'ajoutent, le cas échéant, aux remboursements de la Sécurité sociale.

Les prestations sont versées dans la limite des frais réellement engagés.

			Renforts	
Hospitalisation (y compris Maternité)	Socle	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Médecins ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée : Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux y compris anesthésie (1)	150% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Médecins n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée : Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux y compris anesthésie (1)	120% BR	120% BR	300% BR	400% BR
Forfait hospitalier (2)	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Transport du malade	85% BR	135% BR	185% BR	235% BR
Frais d'accompagnant par jour (en cas d'hospitalisation d'un enfant) (3)	1,5% PMSS	2% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS
Frais de séjour secteur conventionné	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière par jour secteur conventionné	4% PMSS	5% PMSS	6% PMSS	8% PMSS
Frais de séjour secteur non conventionné	200% BR	300% BR	350% BR	420% BR
Chambre particulière par jour secteur non conventionné	2% PMSS	2% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS

			Renforts	
Soins courants - Pharmacie	Socie	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Médecins ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée : Consultations, visites généralistes et spécialistes (1)	150% BR	200% BR	350% BR	450% BR
Médecins ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée : Actes de chirurgie en cabinet médical et actes techniques médicaux (1)	150% BR	200% BR	350% BR	450% BR
Médecins ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée : Radiologie (1)	150% BR	200% BR	350% BR	450% BR
Médecins n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée: Consultations, visites généralistes et spécialistes conventionnés ou non conventionnés: Actes de chirurgie en cabinet médical et actes techniques médicaux: Radiologie (1)	130% BR	130% BR	350% BR	450% BR
Auxiliaires médicaux, Analyses	200% BR	300% BR	370% BR	440% BR
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	ТМ	ТМ	ТМ	TM
Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale, par an et par bénéficiaire	12% PMSS	15% PMSS	17% PMSS	20% PMSS
Prothèse auditive y compris l'entretien, par an et par bénéficiaire	10% PMSS	14% PMSS	18% PMSS	22% PMSS
Bonus Santéclair sur la prothèse auditive	4% PMSS	6% PMSS	8% PMSS	10% PMSS
Autre prothèse médicale, appareillage	200% BR	300% BR	370% BR	440% BR

			Renforts	
Optique	Socie	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Monture + 2 verres simples (4)	220 €	280 €	340 €	400 €
Monture + 2 verres complexes (4)	380 €	470 €	560€	650 €
Monture + 2 verres très complexes (4)	400 €	500 €	600€	720 €
Bonus Santéclair sur les verres	70 €	70 €	70 €	70 €
Lentilles (y compris jetables) prises en charge ou non par la Sécurité sociale par an par bénéficiaire + produits (5)	4% PMSS	6% PMSS	8% PMSS	10% PMSS
Chirurgie réfractive sans limite d'âge et implant oculaire, par oeil et par an.	10% PMSS	12% PMSS	16% PMSS	20% PMSS

			Renforts	
Dentaire	Socle	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Prothèses dentaires (Couronne et inter de bridge) prises en charge par la Sécurité sociale - Dents du sourire : (Incisives, canines, pré-molaires)	205% BR	280% BR	355% BR	405% BR
Prothèses dentaires (Couronne et inter de bridge) prises en charge par la Sécurité sociale - Autres dents	155% BR	230% BR	305% BR	355% BR
Soins, Inlay / onlay et autres actes de prothèse dentaire pris en charge par la Sécurité sociale	200% BR	300% BR	360% BR	430% BR
Bonus Santéclair sur Prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale	50% BR	75% BR	75% BR	100% BR

AAR - Assuré seul - janvier 2018

N° d'adhésion de l'entreprise : 20166CA000



Allianz Vie

Entreprises régies par le Code des assurances Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX



Dents et Couronnes provisoires non prises en charge par la Sécurité sociale, par an et par bénéficiaire	5% PMSS	5% PMSS	5% PMSS	5% PMSS
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	170% BR	270% BR	330% BR	400% BR
Orthodontie refusée par la Sécurité sociale, par an et par bénéficiaire	8% PMSS	12% PMSS	16% PMSS	20% PMSS
Implantologie (Pilier + implant), par an et par bénéficiaire	12% PMSS	16% PMSS	20% PMSS	24% PMSS
Parodontologie/Parodontie, par an et par bénéficiaire	10% PMSS	14% PMSS	18% PMSS	20% PMSS

			Renforts	
Médecine douce / Prévention	Socle	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chiropractie, ostéopathie, acupuncture, homéopathie, étiopathie - Diététiciens - Psychologue, Psychomotricité, ergothérapie, pédicure-podologie, par an et par bénéficiaire	100€	150 €	200€	250 €
Médicaments prescrits, y compris le sevrage tabagique, contraception féminine, anneaux et patchs contraceptifs, non remboursés par la Sécurité sociale, par an et par bénéficiaire	100€	150€	200€	250 €
Analyses, examens et radiologie prescrits non remboursés par la Sécurité sociale, par an et par bénéficiaire	100€	150€	200€	250 €

			Renforts	
Participation / Actes de Prévention / Fonds social	Socle	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds superieurs à 120 Euros	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Les actes de prévention (en application de l'article R 871-2 II du code de la sécurité sociale) prévus dans la liste fixée par arrêté du 8 juin 2006 sont pris en charge au titre des postes dont ils relèvent et au minimum à 100% du ticket modérateur.	Tous les actes	Tous les actes	Tous les actes	Tous les actes
Action sociale de la branche - Solidarité - Prévention santé	Néant	Néant	Néant	Néant
Par derogation aux dispositions de l'article 13.2 prévues dans la notice d'information, la durée de maintien des garanties est celle prévue dans l'accord de branche dont dépend l'entreprise.	Néant	Néant	Néant	Néant

			Renforts	
Services	Socle	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Tiers payant étendu	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Services associés à la plateforme santé	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Espace client	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

- (1) CAS: « Les contrats d'accès aux soins, à destination des médecins du secteur 2 (honoraires libres), ont pour objectif de favoriser l'accès des patients aux tarifs de remboursement de la Sécurité sociale et réduire leur reste à charge ». La prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins qui n'adhérent pas au dispositif du contrat d'accès aux soins est limité à 100% du tarif de la Sécurité sociale.
- (2) Le forfait hospitalisation est versé sans limitation de durée.
- (3) Sont pris en charge au titre de ce poste les frais engagés par le bénéficiaire pour le lit d'accompagnant et les repas pris au sein de l'hôpital ou de la clinique pour un enfant désigné au contrat.
- (4) Le remboursement des montures ne peut dépasser 150 Euros et vient en déduction des plafonds des garanties. Cette garantie optique s'applique, une fois tous les 2 ans dans la limite d'un équipement tous les deux ans à compter de l'achat, aux équipements composés d'une monture et de deux verres. Sauf pour les mineurs et en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, dans ces deux cas, elle s'applique chaque année. Le remboursement se fait en priorité sur les verres.
- (5) TM au delà du forfait pour les lentilles prises en charge par la Sécurité Sociale

Le niveau de garantie indiqué pour les Renforts Santé accessibles inclut le niveau de garantie du Socle Santé.

Le contrat vous permet de bénéficier du tiers payant : sous réserve que le praticien accepte de le pratiquer, vous êtes dispensé de l'avance des frais sur la part complémentaire de vos dépenses de santé. Vous allez recevoir une carte de tiers payant qui précise pour chaque spécialité médicale la part pouvant faire l'objet d'une dispense d'avance de frais. Vous devrez systématiquement la présenter au praticien accompagnée de votre carte Vitale.

AAR - Assuré seul - janvier 2018





### 2. Mode d'emploi

## Complétez

A l'aide des indications ci-dessous :

- ✓ La Demande Individuelle d'Affiliation au paragraphe 3.
- ✓ La demande d'Adhésion au paragraphe 4 si vous souhaitez compléter les garanties du socle obligatoire.
- ✓ Datez et signez.

## Joignez

- √ votre relevé d'identité bancaire à votre nom afin de permettre le règlement des prestations par virement automatique ; pour le prélèvement des cotisations de votre adhésion au contrat Renforts Santé, vous pouvez joindre si vous le souhaitez un relevé d'identité bancaire différent à votre nom (merci de spécifier sur une feuille à joindre au kit d'affiliation le compte pour les cotisations et le compte pour les prestations).
- ✓ la Copie de votre attestation Vitale et celle des membres de votre famille à assurer.
- ✓ Avant la fin du mois de septembre qui suit votre date d'adhésion :

Pour les enfants ayant leur propre immatriculation et jusqu'à la fin du trimestre civil de leur 28e anniversaire, fournir une des pièces suivantes :

- o un certificat de scolarité;
- o une copie du contrat d'apprentissage;
- o une copie de l'attestation Sécurité sociale du Régime Général ou des Étudiants;
- o l'attestation du Pôle Emploi, lorsqu'ils sont à la recherche de leur premier emploi.

Pour les enfants titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L 241-3 du Code de l'action sociale et des familles : fournir une copie de la carte d'invalidité.

### Composez

Votre entreprise a adhéré à un contrat santé collectif Socle Santé.

### Ce contrat permet:

- ✓ d'une part à votre entreprise de choisir un ensemble de garanties obligatoires appelé « **Socle** » qui s'applique à la catégorie de salariés à laquelle vous appartenez et dont **tout ou partie des cotisations est à sa charge**,
- ✓ d'autre part de compléter ces garanties par votre adhésion au contrat Renforts Santé pour vous et les membres de votre famille à assurer.

Le présent document permet de recueillir l'ensemble des éléments qui vous concernent :

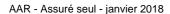
- √ il matérialise votre affiliation au contrat obligatoire de votre entreprise,
- ✓ il permet de demander votre adhésion au contrat Renforts Santé,
- ✓ sa réception par nos services de gestion déclenche l'envoi dans les plus brefs délais de votre carte de « tiers payant ».

L'adhésion au contrat Renforts Santé est valable pour vous même et pour les membres de votre famille à assurer, son coût est à votre charge.

Le contrat Renforts Santé est adaptable selon :

- √ 5 modules indépendants : hospitalisation, soins courants, optique, dentaire et médecine douce / prévention
- ✓ Trois niveaux de garanties renforts par module.

Aidez-vous du tableau de garanties précédent pour réaliser vos choix de renforts.







# 3. Demande individuelle d'Affiliation **Contrat Socle Santé**

Contrat collectif N°: 80001 souscrit par ADPS auprès d'Allianz Vie

Association de Prévoyance Santé (ADPS), association régie par la loi du 1er juillet 1901,

Siège social: Tour Neptune - CC 0804 - 20 place de Seine - La Défense 1 - 92086 Paris La Défense cedex.

Votre entreprise a adhéré à ce contrat sous le N°: 20166CA000

Date d'effet du contrat : 01/01/2018

La catégorie de personnel assuré : La totalité des membres de votre personnel 'ENSEMBLE PERSONNEL' La convention collective: 2002-OUVERTE-CC DES OUVRIERS, EMPLOYES, AGENTS DE MAITRISE DES

ENTREPRISES DE TEINTURERIE, NETTOYAGE A SEC, PRESSINGS, BLANCHISSERIES ET LAVERIES, DEPOTS

ET ACTIVITES ANNEXES DE LOIRE-ATLANTIQUE

## Coordonnées de l'entreprise

**Etablissement: LAVOIR MODERNE** Raison sociale: LAVOIR MODERNE HOLDING

N° Siret: 53952819000017

Adresse: LMH PARC D ACTIVITES DES BETHUNES 1 AV DU FIEF CS 20011 ST OUEN L AUMONE SAINT

**OUEN L'AUMONE** 

Code postal: 95067 Ville: CERGY PONTOISE CEDEX 1

### Garanties Socle Entreprise choisies par votre Entreprise

Le récapitulatif des garanties obligatoires souscrites par votre entreprise dans le cadre du contrat Socle Santé sont décrites dans le tableau de garanties au niveau Socle.

Reportez-vous en page 2 pour prendre connaissance du détail des garanties.

Allianz IARD

Vous êtes obligatoirement affilié au contrat Socle Santé de votre entreprise, ainsi la part salariale de la cotisation du Socle Santé sera prélevée sur votre fiche de paie.

AAR - Assuré seul - janvier 2018





## Salarié assuré

Vous devez impérativement compléter cette partie « salarié assuré» pour recevoir au plus vite votre carte de tiers payant.

Si vous êtes déjà affilié et souhaitez modifier votre adhésion au contrat Renforts Santé\*, complétez uniquement vos nom, prénom et n° de Sécurité sociale.

N° de Sécurité sociale :			A remplir obligatoir			
Nom :		Prénom : _				
Nom d'état civil :						
Né(e) le :	Sexe 🗌	F $\square$ M				
Adresse :						
Code postal :	Ville :					
Adresse mail :			@			
Téléphone fixe :		portable :	professionnel :	_		
Date d'entrée dans l'en Votre statut (cochez la						
Depuis le :						
Affilié à l'AGIRC :						
Non affilié à l'AGIRC :  ☐ Autre						
*Reportez-vous à la l	Notice pour dét	erminer les condit	tions d'application de changement de renforts.			

## Membres de la famille à assurer

Vous souhaitez que les membres de votre famille bénéficient également de la couverture santé Allianz Composio Entreprise(sur le contrat ACE Socle Santé et le contrat ACE Renforts Santé). Dans ce cas, complétez le tableau ci-dessous.

	Nom	Prénom	Date de naissance	Autre contrat santé en cours (Oui*/Non)	N° Sécurité sociale
Conjoint, PACS ou Concubin					
1 <sup>er</sup> enfant					
2e enfant					
3e enfant					
4e enfant					
Ascendant à charge					

<sup>\*</sup> Si oui, aucune télétransmission ne sera opérationnelle, vous devrez nous adresser vos factures et vos décomptes en vue des remboursements.

Remarque : au-delà de 4 enfants, merci de nous joindre la liste sur papier libre.

AAR - Assuré seul - janvier 2018

N° d'adhésion de l'entreprise : 20166CA000



Entreprises régies par le Code des assurances Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX



# 4. Demande d'Adhésion Contrat Renforts Santé

## Contrat collectif N°: 80002 souscrit par ADPS auprès d'Allianz Vie

Association de Prévoyance Santé (ADPS), association régie par la loi du 1er juillet 1901, Siège social : Tour Neptune – CC 0804 – 20 place de Seine – La Défense 1 – 92086 Paris La Défense cedex.

#### Je demande à adhérer :

- à l'association ADPS et reconnais devoir m'acquitter d'une cotisation annuelle de 2€
- et, au contrat Renforts Santé

Cette cotisation annuelle ADPS peut être révisée par l'association conformément à ses statuts et sera prélevée automatiquement avec la première cotisation mensuelle du contrat Renforts Santé.

La date d'effet de votre adhésion sera mentionnée sur votre certificat « Votre Couverture Allianz Composio Entreprise ». Si vous adhérez au contrat Renforts Santé dans les 2 mois suivants votre affiliation au contrat Socle Santé , cette date d'effet des Renforts correspondra à celle de votre affiliation au Socle.

Après ce délai de 2 mois vos garanties Renforts prendront effet le 1er jour du mois suivant la réception de la présente demande d'adhésion au contrat Renforts Santé.

Votre situation	Reportez-vous au tableau*
Vous souhaitez rester le seul assuré au contrat	Tableau A
Vous souhaitez assurer un membre de votre famille aux mêmes conditions que les vôtres	Tableau B
Vous souhaitez assurer deux membres ou plus de votre famille aux mêmes conditions que les vôtres	Tableau C

<sup>\*</sup> Un seul tableau est à remplir en fonction de votre situation





	Salarié assuré	
Nom :	Prénom : _	
N° d'adhésion de l'entreprise 20166CA000		

## Tableau A : vous êtes le seul assuré

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du pourcentage du Plafond Annuel de la Sécurité sociale en vigueur en 2018.

Elles sont révisables chaque année (Cf. notice d'information).

Cochez le montant en euros correspondant au niveau de garanties choisi

Pour une meilleure lisibilité, les cotisations sont exprimées ci dessous en montant mensuel pour chacun des renforts.

	Re	enfort(s) accessible(	s)
Hospitalisation (y compris Maternité)	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
	5.30€	6.95€	7.95€
Soins courants - Pharmacie	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
	12.58€	18.54€	22.51€
Optique	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
	8.28€	11.92€	15.23€
Dentaire	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
	15.23€	22.85€	30.46€
Médecine douce / Prévention	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
	2.65€	4.30€	5.63€

Le 5 de chaque mois, un prélèvement mensuel sera réalisé sur votre compte bancaire.

Vous bénéficierez d'une réduction tarifaire sur les prix des renforts accessibles, de :

- √ 3% si vous optez pour 2 renforts,
- √ 6% si vous optez pour 3 renforts,
- √ 10% si vous optez pour 4 renforts ou plus.

Votre avis d'échéance annuel en tiendra compte.

Les montants en euros affichés sont valables pour une adhésion jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.



	Sa	alarié assuré		
Nom :		Prénom :		
N° d'adhésion de l'entreprise 20	166CA000			
Tableau B : v	ous êtes assur	é avec un seul n	nembre de votre	famille
Les cotisations annuelles sont déte de la Sécurité sociale en vigueur er	rminées en fonction	du pourcentage du	Plafond Annuel	
Elles sont révisables chaque année		nation).		tant en euros correspondant au de garanties choisi
Pour une meilleure lisibilité, les c renforts.	otisations sont ex	primées ci dessous	s en montant mens	uel pour chacun des
<ul> <li>Je choisis d'assurer uniqueme charge de 38.74 €.</li> <li>Le Socle bis lui permet de bén</li> <li>Socle Santé.</li> </ul>			•	
Je choisis d'assurer un memb membre de ma famille (les tari le membre de ma famille). Le Socle bis lui permet de bén Socle Santé.  Pour chaque module, un choix minimum le niveau Socle bis. A votre famille.	fs affichés des renfo éficier de prestation de renfort est donc	orts ci-dessous inclue as équivalentes à cell possible, vous deve	ent le montant mens es dont vous bénéfi z cochez 5 cases : u	uel du Socle bis pour ciez au titre du contrat une par module, au
	Socle bis	R	enfort(s) accessible(	(s)
Hospitalisation (y compris Maternité)	7.38€	Renfort 1 16.22€	Renfort 2 18.87€	Renfort 3 20.53€
Soins courants - Pharmacie	18.63€	Renfort 1 40.06€	Renfort 2 50.00€	Renfort 3 56.95€
Optique	5.62€	Renfort 1 19.87€	Renfort 2 25.83€	Renfort 3 31.45€
Dentaire	7.73€	Renfort 1 34.10€	Renfort 2 46.35€	Renfort 3 59.60€
Médecine douce / Prévention	1.76€	Renfort 1 5.96€	Renfort 2 8.61€	Renfort 3 11.59€

Allianz IARD S.A. au capital de 991.967.200 euros 542 110 291 R.C.S. Nanterre N° TVA : FR76 542 110 291

AAR - Assuré seul - janvier 2018

Médecine douce / Prévention

N° d'adhésion de l'entreprise : 20166CA000





Le 5 de chaque mois, un prélèvement mensuel sera réalisé sur votre compte bancaire.

Vous bénéficierez d'une réduction tarifaire sur le prix des renforts accessibles, à l'exclusion du coût du Socle bis, de :

- √ 3% si vous optez pour 2 renforts,
- √ 6% si vous optez pour 3 renforts,
- √ 10% si vous optez pour 4 renforts ou plus.

Votre avis d'échéance annuel en tiendra compte.

Les montants en euros affichés sont valables pour une adhésion jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

AAR - Assuré seul - janvier 2018





	Salarié assuré	
Nom :	Prénom :	
N° d'adhésion de l'entreprise 20166CA000		

# Tableau C: vous êtes assuré avec au moins deux membres de votre famille

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du pourcentage du Plafond Annuel de la Sécurité sociale en vigueur en 2018.

Elles sont révisables chaque année (Cf. notice d'information).

Cochez le montant en euros correspondant au niveau de garanties choisi

Pour une meilleure lisibilité,	les cotisations son	t exprimées ci dessous	en montant mensuel	pour chacun des
renforts				

- Je choisis d'assurer **uniquement les membres de ma famille au Socle bis** pour un montant mensuel à ma charge de 103.97 €.
- Le Socle bis leur permet de bénéficier de prestations équivalentes à celles dont vous bénéficiez au titre du contrat Socle Santé.
- Je choisis d'assurer les membres de ma famille au Socle bis et d'opter pour des renforts pour moi-même et les membres de ma famille(les tarifs affichés des renforts ci-dessous incluent le montant mensuel du Socle bis pour les membres de ma famille).Le Socle bis leur permet de bénéficier de prestations équivalentes à celles dont vous bénéficiez au titre du contrat Socle Santé.

Pour chaque module, un choix de renfort est donc possible, vous devez cochez 5 cases : une par module, au minimum le niveau Socle bis. A défaut de choix de votre part le niveau Socle bis sera retenu pour les membres de votre famille.

	Socle bis	Renfort(s) accessible(s)					
Hospitalisation (y compris Maternité)	18.63€	Renfort 1 32.12€	Renfort 2 36.42€	Renfort 3 39.07€			
Soins courants - Pharmacie	53.44€	Renfort 1 88.40€	Renfort 2 105.62€	Renfort 3 117.54€			
Optique	12.66€	Renfort 1 31.45€	Renfort 2 39.73€	Renfort 3 47.68€			
Dentaire	21.09€	Renfort 1 56.95€	Renfort 2 72.51€	Renfort 3 89.07€			
Médecine douce / Prévention	4.57€	Renfort 1 11.59€	Renfort 2 15.89€	Renfort 3 20.53€			

AAR - Assuré seul - janvier 2018





Le 5 de chaque mois, un prélèvement mensuel sera réalisé sur votre compte bancaire.

Vous bénéficierez d'une réduction tarifaire sur le prix des renforts accessibles, à l'exclusion du coût du Socle bis, de :

- √ 3% si vous optez pour 2 renforts,
- ✓ 6% si vous optez pour 3 renforts,
- √ 10% si vous optez pour 4 renforts ou plus.

Votre avis d'échéance annuel en tiendra compte.

Les montants en euros affichés sont valables pour une adhésion jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

AAR - Assuré seul - janvier 2018





Salarié assuré	
Nom : Prénom :	
N° d'adhésion de l'entreprise 20166CA000	
Signature	
<ul> <li>Je confirme adhérer au contrat Renforts Santé</li> <li>Je confirme ne pas adhérer au contrat Renforts Santé</li> </ul>	A remplir obligatoirement
La protection de vos données personnelles	
Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de ce destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédi organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vocorrespondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, recleur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable de contestation (Loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il voinformatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.	cas, nous concevons des garanties spécifiques pour ous proposer des solutions et services qui vous et fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le tification, portabilité ou effacement et de vous opposer à es données personnelles pour toute information ou ous suffit de nous écrire par mail à
J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz	z 🗌 Oui 🗵 Non
Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres com clients ou de prospects.  Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les internet d'Allianz.  Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique d'Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si néces	nmerciales peut être automatisé et basé sur des profils de dispositions générales ou notices d'information et les sites de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude.
Service e-courrier	
En communiquant à l'Assureur, lors de l'adhésion ou postérieurement à celle-ci  ✓ informé que vous bénéficiez du Service e-courrier dont les modalités sont  ✓ informé qu'elles seront utilisées par l'Assureur pour vous communiquer de adhésion.  Vous pouvez renoncer à ce Service à tout moment selon les conditions et modalités.	décrites dans la Notice Allianz Composio Entreprise es courriers de gestion ou d'informations afférents à votre
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du document (référence COM1989  ✓ La Notice d'information du contrat Socle Santé ✓ La Notice d'information du contrat Renforts Santé ✓ Le tableau de garanties de l'offre Allianz Composio Entreprise	
A, le, le Signature du salarié assuré précédée de la mention « lu et approuvé ».	A remplir obligatoirement

AAR - Assuré seul - janvier 2018





✓ Vous pouvez renoncer à votre adhésion au contrat que vous avez choisis pour vous et les membres de votre famille à assurer.

En application de l'article L. 112-9 du code des assurances, toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance (ou demande d'adhésion) ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

En application de l'article L. 112-2-1 du code des assurances, vous disposez également d'une faculté de renonciation si vous adhérez à distance au contrat Renforts Santé.

Dans les deux cas vous pouvez utiliser le modèle de lettre type de renonciation suivant :

« Je soussigné M	, demeurant au	, renonce à mon adhésion
au contrat Renforts Santé n°	souscrit par l'ADPS auprès d'	'Allianz Vie.
J'atteste n'avoir connaissance à la da	ate d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettar	nt en jeu une garantie du contrat depuis la
date de conclusion du contrat.		

Date Signature »

La lettre doit être envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

Allianz Santé Prévoyance Collectives TSA 41008 67018 Strasbourg

Il n'est pas possible de renoncer aux garanties du contrat Allianz Composio Entreprise

### Réclamations

En cas de difficultés, consultez d'abord votre interlocuteur habituel d'Allianz France.

Si, sa réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre réclamation par simple lettre ou courriel à l'adresse suivante : Allianz - Relations Clients

Case Courrier BS - 20 place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex.

Courriel : clients@allianz.fr

Allianz France adhère à la charte de la médiation de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances. Aussi, en cas de désaccord persistant et définitif, vous avez la faculté, après épuisement des voies de traitement internes indiquées ci-dessus, de faire appel au Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances dont les coordonnées postales sont les suivantes :

BP 290 - 75425 Paris Cedex 09,

et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.





# 5. Exemples de remboursement au 1er janvier 2017

Lorsqu'il est fait référence à la Sécurité sociale dans les exemples ci-dessous, il faut entendre le Régime Général de la Sécurité sociale.

# Hospitalisation

Lors d'une hospitalisation de 5 jours, la chambre particulière dans un établissement conventionné vous a été facturée 61€ par jour, soit un coût total de 305€.

Barème de la garantie		-	2,5% PMSS	4% PMSS	5% PMSS	6% PMSS	8% PMSS	10% PMSS
Coût 305€	Remboursement de la Sécurité sociale	0 €	0 €	0€	0€	0€	0€	0€
	Prestation Assureur	0 €	305 €	305 €	305 €	305 €	305 €	305 €
	Reste à charge pour le patient	305 €	0 €	0€	0€	0€	0€	0€

PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

# Soins courants

Une visite chez un médecin spécialiste de secteur 2 n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée vous a coûté 54 €. La Sécurité sociale vous a remboursé 15,10 € sur la base d'une visite à 23 €. C'est-à-dire 70 % de 23 € - 1 € (les 1 € étant votre participation forfaitaire obligatoire).

Votre reste à charge va varier de 32 € à 1 € selon le niveau de remboursement choisi.

	Barème de la garantie		30% BR	80% BR	130% BR	145% BR	350% BR	450% BR	550% BR
	Coût 54€	Remboursement de la Sécurité sociale	15,10€	15,10€	15,10€	15,10€	15,10€	15,10€	15,10€
_		Prestation Assureur	6,90€	18,40€	29,90€	33,35€	37,90€	37,90€	37,90€
		Reste à charge pour le patient	32€	20,50€	9€	5,55€	1€	1€	1€

Cette même visite chez un médecin de secteur 2 ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée vous permet d'être mieux remboursé. La base prise en compte est de 28 € au lieu de 23€ (exemple ci-dessous).

Barème de la garantie		30% BR	80% BR	130% BR	145% BR	350% BR	450% BR	550% BR
Coût 54€	Remboursement de la Sécurité sociale	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€
	Prestation Assureur	8,40€	28€	34,40€	34,40€	34,40€	34,40€	34,40€
	Reste à charge pour le patient	27€	7,40€	1€	1€	1€	1€	1€

BR: Base Remboursement





# Optique

Votre ophtalmologue vous prescrit une paire de lunettes avec des verres progressifs. Vous choisissez votre équipement (monture dans la limite de 150 € + verres très complexes) chez votre opticien pour un coût total de 589 € réparti comme il suit:

### Chez un opticien hors réseau Santéclair :

	Barème de la garantie*	200€	300€	400€	500€	600€	720€	850€
lunettes	Remboursement de la Sécurité sociale	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€
589€	Prestation Assureur	200€	300€	400€	500€	574,31€	574,31€	574,31€
	Reste à charge pour le patient	374,31€	274,31€	174,31€	74,31€	0€	0€	0€

Chez un opticien du réseau Santéclair, pour la même paire de lunettes, vous bénéficiez de prix négociés (-15 % sur les montures ; -25 % sur les verres soit un coût ramené à 456,75 € dans notre exemple. Vous disposez également d'un bonus en euros sur les verres).

	Barème de la garantie*	200€	370€	470€	570€	670€	790€	850€
lunettes	Remboursement de la Sécurité sociale	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€	14,69€
456,75€	Prestation Assureur	200€	370€	442,06€	442,06€	442,06€	442,06€	442,06€
	Reste à charge pour le patient	242,06€	72,06€	0€	0€	0€	0€	0€

<sup>\*</sup>Le remboursement des montures ne peut dépasser 150€ et vient en déduction des plafonds des garanties. Cette garantie optique s'applique, une fois tous les 2 ans dans la limite d'un équipement tous les deux ans à compter de l'achat, aux équipements composés d'une monture et de deux verres. Sauf pour les mineurs et en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, dans ces deux cas, elle s'applique chaque année.

## **Dentaire**

Votre dentiste vous propose de réaliser une couronne sur une pré-molaire tout en conservant la racine. Le coût dans le réseau Santéclair est de 490 €.

Barème de la garantie		55% BR	180% BR	255% BR	355% BR	430% BR	505% BR	555% BR
Coût 490€	Remboursement de la Sécurité sociale	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€
	Prestation Assureur avec le Bonus Santéclair	59,13€	193,50€	274,13€	381,63€	414,75€	414,75€	414,75€
	Reste à charge pour le patient	355,62€	221,25€	140,62€	33,12€	0€	0€	0€

## Médecine douce / Prévention

Vous avez besoin de consulter un chiropracteur. Le coût de la séance est de 55 € et vous avez réalisé 3 séances dans l'année.

		Barème de la garantie	-	50€	100€	150€	200€	250€	300€
	Coût 165€	Remboursement de la Sécurité sociale	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
٠		Prestation Assureur	0€	50€	100€	150€	165€	165€	165€
		Reste à charge pour le patient	165€	115€	65€	15€	0€	0€	0€

AAR - Assuré seul - janvier 2018

N° d'adhésion de l'entreprise : 20166CA000



Allianz IARD